

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

**Séance extraordinaire du conseil du 17 juillet 2023**

Séance extraordinaire du Conseil municipal, dûment convoquée par la directrice générale, Sarah Lévesque, tenue le 17 juillet 2023, à 19h02, présidée par monsieur le maire André Perron et à laquelle assistent la conseillère Marie-Michèle Turgeon et les conseillers Marc Bégin, Yves Bond et Pierre Blouin.

Lee Brazel et Denys Gosselin ont motivés leur absence.

La directrice générale, Sarah Lévesque est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19h00

*Prendre note que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis, à tous les membres du conseil municipal (article 156 du Code municipal du Québec) le 14 juillet 2023 par courriel.*

*Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)*

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-07-18**

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**3. AVIS DE CHANGEMENT NUMÉRO 3-PROJET CONDUITES RUE PRINCIPALE**

**2023-07-19**

Une citoyenne a des questions concernant les travaux de la rue principale. La directrice générale, Sarah Lévesque mentionne que le déploiement se fera après les deux semaines de congé de la construction et que le délai pour la finalité des travaux est estimé à deux semaines.

Le huit clos est demandé pour la suite.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal rejette les deux directives de changement de TGC ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, Sarah Lévesque, pour enclencher les démarches avec un procureur pour exécuter par ordonnance les travaux, en partenariat avec le surveillant de chantier, Frédéric Blais ;

ET QUE la négociation se fera à la suite de l'exécution des travaux.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**4. OFFRES DE SERVICE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE SALLE DE LOISIRS**

**2023-07-20**

Le conseiller, Yves Bond, se retire de la conversation.

CONSIDÉRANT QUE la firme FNX est le plus bas soumissionnaire conforme ;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil octroie le contrat à la firme FNX pour un montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500\$).

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **5. BANQUE D'HEURE TECH-NIC RÉSEAU-CONSEIL**

2023-07-21

CONSIDÉRANT QUE la pertinence de cette banque d'heure pour soutenir le travail des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins professionnels requis par la firme Tech-Nic Réseau-Conseil sont considérés minimes pour les prochains mois ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE d'autoriser l'achat d'une banque d'heure de vingt-cinq (25) heures pour un montant de deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-quinze cents (2 398,75 \$) ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **6. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE PAVL**

2023-07-22

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vu accordé une subvention d'un montant de quatre cent trente et un mille quarante-trois dollars (431 043 \$) en lien avec le volet entretien du réseau local ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le maire, André Perron et la directrice générale, Sarah Lévesque, à signer la convention.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **7. CHANDAILS ÉQUIPE 13-16 ANS BALLE-MOLLE**

2023-07-23

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de balle-molle est formée de joueurs d'East Hereford, de Saint-Malo et de Saint-Isidore-de-Clifton ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu achat de nouveaux chandails pour uniformiser les couleurs de l'équipe ;

CONSIDÉRANT QUE pour éviter des frais supplémentaires aux parents ;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU que le conseil municipal accorde un don de cent dollars (100\$) qui représente la portion de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **8. FERMETURE DU BUREAU LORS DES VACANCES DE LA CONSTRUCTION**

2023-07-24

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du bureau municipal permettra aux employés

municipaux d'avancer certains dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des employés municipaux seront en vacances durant ces deux semaines ;

CONSIDÉRANT QUE les employés qui doivent travailler durant les semaines de la construction seraient présents ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'autoriser la fermeture du bureau municipal aux citoyens durant les deux semaines de la construction soit du 24 juillet 2023 au 4 août 2023.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **9. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES SUJETS TRAITÉS**

La question de la citoyenne fût répondue au point 3.

#### **10. CLOTÛRE DE LA SÉANCE**

**2023-07-25**

De clore la présente séance à 19h32 l'ordre du jour étant épuisé.

***Je, André Perron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

---

**André Perron, maire**

---

**Sarah Lévesque, directrice générale**